

Par mail à :

Parisima.vez@fr.ch

Monsieur le Conseiller d'Etat
Erwin Jutzet
Direction de la sécurité et de la justice
Grand-Rue 27
1701 Fribourg

Fribourg, le 28 juillet 2014

Prise de position du PDC sur l'avant-projet de loi concernant l'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LELP)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Parti démocrate-chrétien (PDC) du canton de Fribourg a pris connaissance et analysé l'avant-projet de loi concernant l'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LELP). Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur ce sujet

Nous approuvons la nécessité d'une révision totale de la loi actuelle, justifiée par le fait de règles devenues désuètes, afin d'y introduire des dispositions nouvelles nécessaires au bon fonctionnement des offices des poursuites et de l'Office cantonal des faillites et afin d'en revoir et d'en simplifier la structure.

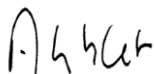
La lecture des différents articles ne donne aucun commentaire particulier pour notre groupe PDC.

Nous relevons, avec satisfaction, le maintien des arrondissements de poursuites.

En vous remerciant de nous avoir donné l'opportunité de vous faire part de notre avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Albert Lambelet
Chef du Groupe PDC du Grand Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Albert Lambelet'.

Pour tout renseignement :

- Nicolas Lauper, Député, Président de la Commission de justice, 079 634 88 55
- Albert Lambelet, chef de groupe : 079 506 97 81